

liste des tarifs AXA Banque /

partie 6 de 6: tarifs particuliers AXA Private Management
tarifs et taux d'intérêt en vigueur au 1.10.2009

La partie 6 de la liste des tarifs s'applique uniquement aux clients d'AXA Private Management et là où AXA Banque officie comme tiers dépositaire (banque dépositaire).

Les parties 1 à 5 y compris de la liste des tarifs s'appliquent intégralement à ces clients, à l'exception des tarifs particuliers relatifs aux services d'AXA Banque en tant que tiers dépositaire, mentionnés ci-après.

tarif particulier concernant la partie 1 : opérations de paiement

compte à vue /

Le tarif particulier s'applique uniquement au compte à vue qui est lié au compte-bourse utilisé pour la gestion de patrimoine. Pour les autres comptes à vue, on applique le tarif standard.

1. frais de gestion (payables d'avance annuellement le 01/01)

Ouverture - clôture - gestion: 0 EUR

2. date valeur

Date de l'opération pour toutes les opérations de crédit et de débit

3. courrier (payable à la fin de l'exercice civil)

Exonération des frais d'impression et de livraison
Exonération des frais postaux

compte-bourse /

Le tarif particulier suivant s'applique à la partie liquidités du compte-bourse utilisé pour la gestion de patrimoine:

1. taux créditeur

Cash EUR: un taux créditeur est octroyé chaque mois sur base du solde journalier aux liquidités présentes sur le compte-bourse, au ratio d'un taux d'intérêt fixé tous les mois (EONIA - 0,10%)

2. date valeur

Date de l'opération pour tous les mouvements de crédit et de débit

3. courrier

Gratuit

tarif particulier concernant la partie 4 : placements

souscription de fonds /

Pour une souscription de fonds dans le cadre de la gestion de patrimoine, on applique les commissions d'entrée figurant dans le prospectus d'émission des OPC.

Cette commission d'entrée se limite toutefois au pourcentage stipulé dans le contrat de gestion discrétionnaire de patrimoine.

droits de garde compte-bourse et compte-titres /

Les tarifs particuliers suivants s'appliquent uniquement au compte-bourse utilisé pour la gestion de patrimoine.

1. droit fixe annuel

Exonération du droit fixe annuel

2. droits de garde compte-bourse

Tous les titres (à l'exception des fonds émis par AXA Banque). Le tarif indiqué ne comprend pas la TVA de 21 %.

Valeur totale gérée	Tarif (*)
Jusqu'à 500.000 EUR	0,10%
De 500.000,01 à 2.500.000 EUR inclus	0,07%
A partir de 2.500.000,01 EUR	0,04%
Bons d'État et OLO pour particuliers:	Gratuit

(*) Tarif appliqué sur la totalité du montant

La liste de tarifs d'AXA Banque se compose de 6 parties, à savoir : Opérations de paiement (partie 1), Crédits (partie 2), Epargne (partie 3), Placements (partie 4), Frais divers (partie 5) et AXA Private Management (partie 6). Cette liste contient les tarifs des produits et des services offerts aux particuliers dans le cadre de leurs transactions à des fins privées. Des informations complémentaires et/ou personnalisées - notamment en matière de crédits ou de produits et de services offerts à des fins professionnelles - pourront être obtenues au guichet. Sauf indication spécifique, tous les prix indiqués incluent la TVA. Toute personne a le droit d'ouvrir un compte à vue conformément aux conditions stipulées dans la charte en matière de services bancaires de base. Veuillez adresser vos plaintes éventuelles à AXA Banque Service Clientèle, Brusselstraat 45 à 2018 Antwerpen, ou au Service de médiation Banques - Crédit - Placements, Rue Belliard 15-17, Boîte 8, 1040 Bruxelles.

3782009

AXA Bank Europe sa, Boulevard du Souverain, 25, 1170 Bruxelles
 TEL 02 678 61 11 - FAX 02 678 82 11 - e-mail contact@axa.be
 http://www.axa.be IBAN BE67 7000 9909 9587 - BIC AXABBE22
 N° BCE : TVA BE 0404 476 835 RPM Bruxelles CBFA 036705 A

réinventons / la banque

